



<p style="text-align: center;">Pièces à joindre impérativement à votre demande de subvention</p>

POUR UNE PREMIERE DEMANDE

- Un exemplaire des statuts datés et signés (et du règlement intérieur, s'il existe)
- Le compte rendu de la dernière assemblée générale approuvant les comptes annuels et le rapport d'activités approuvé
- Le bilan et les annexes du dernier exercice clos
- Le compte de résultats du dernier exercice clos et le budget prévisionnel de l'année 2022
- Un Relevé d'Identité Bancaire ou Postale au nom de l'organisme demandeur identique à celui indiqué sur le n° de SIRET
- Une copie du document officiel attestant du numéro de SIRET et de la dénomination sociale
- Joindre une copie à jour de la composition du bureau et du conseil d'Administration

POUR UN RENOUVELLEMENT

- Le compte rendu de la dernière assemblée générale approuvant les comptes annuels et le rapport d'activités approuvé
- Le bilan et les annexes du dernier exercice clos
- Le compte de résultats du dernier exercice clos et le budget prévisionnel de l'année 2022
- Un Relevé d'Identité Bancaire ou Postale au nom de l'organisme demandeur identique à celui indiqué sur le n° de SIRET (même si le compte reste inchangé)

La demande de subvention est à rendre impérativement avant le 15 février

Tout dossier rendu hors délais ou incomplet ne sera pas traité.